

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 22 (2010)
Heft: 86

Artikel: L'indépendance de la recherche
Autor: Foray, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-971114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indépendance de la recherche

Un système composé de chercheurs totalement indépendants ne donne pas nécessairement les meilleurs résultats du point de vue de l'intérêt de la société.

L'indépendance de la recherche est néanmoins un bien précieux. Celui-ci est-il menacé ? Si oui, comment le préserver ?

PAR DOMINIQUE FORAY

L'indépendance est pluridimensionnelle. Il y a l'indépendance en matière de choix de domaines et de décisions de recherche, l'indépendance quant à l'utilisation des résultats de la recherche et celle de l'expertise.

La première dimension ne semble pas beaucoup plus menacée aujourd'hui qu'hier. Ce qui est en question ici a principalement trait aux relations de collaboration entre l'université et l'industrie ainsi qu'à la façon dont cette dernière peut intervenir dans la définition des agendas de recherche. Depuis fort longtemps, les chercheurs académiques contribuent à la résolution des problèmes posés par la mise en œuvre de nouvelles technologies dans un cadre industriel. Dès le début du XXe siècle, le MIT aux Etats-Unis s'est présenté comme une école « perméable » et a créé divers mécanismes pour que cette liaison fonctionne bien. Les choix des domaines et des thèmes sont faits dans ce cadre et ne viennent pas fondamentalement altérer l'indépendance de la recherche.

L'indépendance quant à l'utilisation des résultats de recherche pose aujourd'hui plus de questions. L'utilisation intensive de la propriété intellectuelle pour protéger les résultats de recherche semble procéder d'une préoccupation légitime : il s'agit de sécuriser les investissements consentis pour permettre la traduction d'une idée ou d'un savoir en un produit commercialisable.

Le principe de la licence exclusive cédée à une entreprise permet la création de cet environnement économique sécurisé, sans lequel celle-ci n'engagerait pas d'investissements lourds sur des projets incertains. Mais en cédant une licence exclusive, le chercheur perd la maîtrise de la circulation de son « œuvre », n'est plus libre de réutiliser la connaissance produite, de la proposer à d'autres ou simplement de la déposer dans le domaine public. Dans certaines circonstances, la privatisation des outils et des résultats de



EPFL

recherche bloque le progrès des sciences. Dans ces cas, la création de « biens communs de recherche » légalement protégés, par exemple des licences publiques pour mettre les résultats de recherche à l'abri d'une utilisation par des privés, est certainement souhaitable.

Le problème posé par l'expertise est sans aucun doute le plus aigu. La recherche académique assume traditionnellement un rôle d'expertise indépendante lorsque les décisions qui doivent être prises par la société ont une dimension scientifique. Les affaires dans lesquelles les chercheurs sont soupçonnés d'avoir perdu leur indépendance, par exemple face aux intérêts économiques de certaines grandes entreprises, semblent se multiplier.

Une transparence totale à propos de l'identité des experts et une information claire sur leurs possibles relations avec l'économie sont des exigences aujourd'hui incontournables, mais encore peu respectées. L'exigence n'est toutefois pas seulement du côté de ceux qui les sollicitent (gouvernements, organisations internationales, entreprises). Elle concerne aussi ceux qui les emploient – les universités. Celles-ci doivent soutenir sans faille leurs chercheurs, même quand ceux-ci obtiennent et publient des résultats qui peuvent déranger les affaires de sponsors existants ou potentiels. Là encore, ce n'est pas évident ! ■

Dominique Foray dirige la Chaire en économie et management de l'innovation de l'EPFL. Il est membre de la Division recherche orientée du Conseil national de la recherche du FNS.